

## **PRESENTATION DIVISION PERSONNES ÂGÉES DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTÉGRATION ET À LA GRANDE RÉGION**

### **Contexte**

- La division personnes âgées (PA) est un service du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et collabore étroitement avec le Département de l'intégration
- Les sujets de l'intégration, du vivre ensemble et de la diversité culturelle sont également sujets de la politique en faveur des personnes âgées, les actions s'adressent aux personnes de plus de 60 ans issues de l'immigration
- Ce sont des priorités pour tous nos partenaires du terrain
- La mise en œuvre se fait plus aisément par le travail en réseautage, en collaboration avec d'autres commissions, partenaires professionnels, associations locales et citoyens
- Comme prévu à l'accord de coalition, le ministère de la Famille, plus précisément la division PA, souhaite soutenir les commissions du 3<sup>e</sup> âge ou autres commissions traitant le sujet du 3<sup>e</sup> âge dans la mise en œuvre de leur politique pour personnes âgées sur le plan communal

### **Les missions de la division PA**

Les missions sont réparties en 5 volets :

1. La planification et la construction de nouvelles infrastructures (co-financement)
2. Le contrôle des services existants (contrôle agrément)
3. La politique des compétences (volet active ageing, focus sur la formation lifelong learning, participation sociale, prévention solitude et isolement, préparation retraite, sport et loisirs, Clubs Seniors, services seniors tel RBS)
4. La politique des soins (tarification sociale)
5. Les services directs au citoyen (Seniorentelefon, site Luxsenior.lu, brochures)

### **Les priorités de l'accord de coalition 2018-2023**

Les trois grandes lignes évoquées par le Gouvernement luxembourgeois dans son accord de coalition sont **la conception du plan *active ageing*, du plan gérontologique et du plan fin de vie**. Ces plans soulignent la grande diversité de l'âge, bien qu'il faille souligner que les plans respectifs ne sont pas liés à une catégorie d'âge spécifique. Ils sont plutôt adaptés aux circonstances individuelles de la personne concernée.

Les plans que traite la division PA interviennent dans des domaines de vie divers :

- **Intergénérationnel** : valoriser les compétences des seniors pour promouvoir le dialogue intergénérationnel et consolider le lien entre toutes les générations et pas seulement entre grands-parents et petits-enfants ; promouvoir la générativité
- **Solitude / Isolement social** : élaborer des mesures de prévention de la solitude et ainsi prévenir l'isolement des personnes âgées
- **Participation sociale** : encourager le travail/l'engagement bénévole et promouvoir l'offre de loisirs en faveur des personnes âgées, notamment au niveau communal (visibilité de la personne âgée en tant que membre de la société)
- **Vivre ensemble/intégration** : favoriser l'intégration des migrants âgés
- **Formation tout au long de la vie** : promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

- Préparation à la retraite : mieux préparer la transition de la vie professionnelle vers la retraite de manière consciente, active et précoce
- Besoin d'accompagnement / maintien à domicile : soutenir les personnes dans leur choix de vivre le plus long possible dans leur propre domicile grâce aux aides techniques, à l'adaptation du lieu de vie et/ou l'aide des aides et soins à domicile ainsi que par le maintien du bon fonctionnement des diverses structures d'hébergement pour personnes âgées
- Digitalisation : promouvoir l'accès des personnes âgées aux technologies de l'information et de la communication et encourager le recours au numérique en général, sensibilisation au niveau du thème de la télémédecine/e-santé
- Fin de vie : accompagnement en fin de vie et soins palliatifs

### **Partenaires (volet active ageing)**

- **Conseil Supérieur des Personnes Âgées (CSPA)**

Le Conseil Supérieur des Personnes Âgées est un organe consultatif chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, tous les problèmes se rapportant aux personnes âgées. Un groupe de travail est dédié au sujet des communes amies des seniors. Le CSPA est co-organisateur du Forum du 3<sup>e</sup> âge en étroite collaboration avec le SYVICOL.

- **SYVICOL**

Le SYVICOL, représentant des communes luxembourgeoises en général et interlocuteur du gouvernement pour les questions touchant l'intérêt communal général est partenaire de la division personnes âgées depuis les premières démarches relatives au sujet des communes amies des seniors. Le guide « Seniorenfreundliche Gemeinden – guide pour la mise en œuvre d'un plan communal pour les personnes âgées » a été élaboré en étroite collaboration entre le ministère de la Famille et de l'Intégration, le CSPA et le SYVICOL. Le SYVICOL est représenté en tant que membre du CSPA.

- **Clubs Seniors**

Les Clubs Seniors sont des centres régionaux d'animation et de guidance conventionnés avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et certaines communes. Leurs missions de mise en œuvre des priorités politiques sont réalisées sur le plan local et régional en collaboration avec les associations locales et en concertation avec les représentants communaux.

- **RBS-Center fir Altersfroen**

Le RBS-Center fir Altersfroen est une structure d'information et de soutien pour toutes les questions liées à l'âge et au vieillissement. A côté de l'institut de formation et d'édition, il offre l'académie pour seniors et réalise un travail scientifique plus approfondi. Le coordinateur des Clubs Seniors ensemble avec l'agent interculturel favorise le travail en réseau entre les Clubs Seniors, les communes et les associations du secteur. RBS est devenue un partenaire-expert pour les communes.

- **Autres services**

La Maison des Associations : promotion de la cohésion sociale en s'appuyant sur les fédérations et associations membres et réalisation de projets interculturels et intergénérationnels

Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise : lutte contre la solitude et l'isolement social des personnes vulnérables par formation de bénévoles et organisation de visites individuelles

L'AMIPERAS : soutient les personnes retraitées, âgées et solitaires à rompre leur isolement et à leur prêter conseil et assistance dans leurs aspirations sociales. Elle est organisée en environ 65 sections locales menées par des bénévoles et qui offrent des activités très diverses à leurs membres.

### **Le volet « communes amies des seniors » dans la division PA**

- La publication du guide « Seniorenfreundliche Gemeinden – guide pour la mise en œuvre d'un plan communal pour les personnes âgées » a été réalisé en 2012 en collaboration avec le CSPA et le SYVICOL. Le guide vise à sensibiliser et à soutenir les communes qui envisagent d'élaborer un plan d'action pour personnes âgées.
- Un appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden » est lancé tous les deux ans : Afin d'encourager les communes d'intensifier leurs démarches dans le domaine des personnes âgées, le Ministère de la Famille et de l'Intégration lance un appel à projets tous les deux ans. Le but est de soutenir les communes souhaitant promouvoir la participation active des seniors dans la vie communale ainsi que le dialogue intergénérationnel et interculturel. L'appel s'adresse aux commissions du 3<sup>e</sup> âge ou toute commission traitant le sujet du 3<sup>e</sup> âge.
- Organisation annuelle du Forum pour le 3<sup>e</sup> âge  
Chaque année, le CSPA organise en collaboration avec la division PA et le SYVICOL le « Forum fir den 3. Alter – Eeler Leit an eise Gemengen », qui a pour but de mettre les différentes commissions communales en réseau et de favoriser de cette manière l'échange de bonnes pratiques. Lors de cette demi-journée de réflexion, des experts nationaux ou internationaux présentent des bonnes pratiques sur un thème d'actualité concernant les personnes âgées.

La division « personnes âgées » se voit comme un point de repère pour les commissions communales du 3<sup>e</sup> âge. Elle souhaite intensifier le contact avec les commissions et soutenir les efforts menés en faveur des personnes âgées sur le plan communal. La politique des personnes âgées implique un large champ d'action et doit être considérée comme une tâche transversale.

### **Personnes de contact**

Claude Sibenaler - Chef de division

Anne Masotti (Clubs Seniors et communication avec les communes)

Myriam Heirens (Stratégie « *active ageing* »)

Michaela Zuniga (Statistiques et stratégies pour personnes âgées)

### **Documentations**

Toutes les documentations sont bilingues et peuvent être commandées gratuitement par téléphone ou par mail ([senioren@fm.etat.lu](mailto:senioren@fm.etat.lu)), ou téléchargées sur le site [www.luxsenior.lu](http://www.luxsenior.lu).

Numéro de téléphone du secrétariat : 247-86544



Site internet [www.luxsenior.lu](http://www.luxsenior.lu)  
page [Facebook](#)



[Guide pratique pour seniors](#)



[Guide « Seniorenfreundliche Gemeinden » / « Communes amies des seniors » - guide pour la mise en œuvre d'un plan communal pour les personnes âgées](#)



[Guide « Préparation à la retraite »](#)



[Relevé des services agréés pour personnes âgées](#)